



**DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE
PORTANT ADOPTION DU BUDGET 2021 – CT/CA-043/2020FR**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil du 28 novembre 1994 portant création d'un Centre de traduction des organes de l'Union européenne (ci-après le «Centre de traduction»), modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil du 18 juin 2003,

vu le règlement financier du 22 septembre 2019 applicable au Centre de traduction des organes de l'Union européenne (réf. CT/CA-028/2019),

considérant ce qui suit:

(1) le conseil d'administration adopte le budget du Centre sur la base d'un projet élaboré par le directeur,

DÉCIDE:

Article premier

Le budget 2021 du Centre de traduction est adopté tel qu'il figure à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 22 octobre 2020.

Pour le conseil d'administration,

Rytis Martikonis

Président

Annexe: Budget 2021



BUDGET 2021

CT/CA-043/2020FR

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION

A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

B. RECETTES

C. DÉPENSES

D. ACTIVITÉS

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES - DÉTAILS

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

I. INTRODUCTION

A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le budget 2021 inclut:

- A. la présente introduction générale;
- B. les recettes du Centre, conformément à l'article 10, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, tel que modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil, comprenant en particulier les paiements effectués par les organismes pour lesquels le Centre opère et par les institutions et organes avec lesquels une collaboration a été convenue en rémunération des prestations fournies, y inclus des activités à caractère interinstitutionnel;
- C. une ventilation des dépenses du Centre par titre; et
- D. une ventilation des dépenses du Centre par activité. Cette partie, qui indique les ressources allouées à chaque activité pour atteindre les objectifs stratégiques du Centre, illustre le lien entre le budget pour l'exercice 2021 et le programme de travail pour 2021. Elle définit également la structure budgétaire conventionnelle.

Le budget 2021 est conforme aux estimations des recettes et des dépenses, telles qu'elles figurent dans le document de programmation 2021-2023 du Centre (réf: CT/CA-002/2020-01). Il a été élaboré conformément aux articles 35 à 37 du règlement financier du Centre. Afin d'élaborer le budget 2021, le Centre a entrepris un examen de ses dépenses prévisionnelles et obtenu des prévisions de ses clients.

Le budget 2021 a été élaboré sur la base des prix applicables en 2021, qui figurent dans le tableau ci-dessous. Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros.

Prix applicables en 2021:

Service fourni	Standard (EUR)	Lent (EUR)	Urgent (EUR)	Très urgent (EUR)
Traduction (prix par page)	96,00	91,20	120,00	172,80
Modification (prix par page)	172,00	163,40	215,00	
Révision (prix par page)	60,00	57,00	75,00	
Contrôle rédactionnel (Editing) (prix par page)	39,00	37,05	43,90	
Transcription (prix par minute)	8,50	6,50	10,50	
Marques (prix par page)		39,05 EUR pour 284 686 pages		
Transcription automatique (prix par minute)		2,00 EUR		
Paste n' Go (prix par page)		91,20 EUR		
Traduction automatique (prix par page)		0,30 EUR		
Dessins ou modèles communautaires (prix par terme)		4,00 EUR		
Listes de termes (prix par terme)		4,00 EUR		

Révision de listes de termes (prix par terme)	2,50 EUR
Terminologie (prix par jour/homme)	900 EUR
Conseils linguistiques (prix par jour/homme)	900 EUR
Sous-titrage (prix par minute)	41,00 EUR

Suppléments applicables en 2021:

Type de document	EUR
Format complexe (supplément par page et langue cible)	15,00
Format PDF et documents papier (supplément par page du texte source)	12,00
Documents confidentiels (c'est-à-dire classifiés/documents sensibles non classifiés) (supplément par page et langue cible)	20,00
Langue non UE (supplément par page et langue cible)	10,00
Téléchargement de documents de sites web [supplément par langue cible (plusieurs fichiers) ou par demande (fichier unique)]	10,00

B. RECETTES

Les recettes totales prévues pour 2021 s'élèvent à 46,8 millions d'EUR, dont 45,5 millions d'EUR concernent les titres 1 à 4. Les prévisions de recettes sont ventilées comme suit:

Titre	Recettes (EUR)
1. Agences et organes	44 228 100
3. Coopération interinstitutionnelle (institutions européennes)	629 900
4. Autres recettes	642 150
5. Excédent reporté de l'exercice précédent et virements à partir de réserves des exercices précédents	1 309 150

Les recettes prévues du Centre se basent principalement sur les estimations communiquées par ses clients, compte tenu de l'incidence éventuelle des économies par client calculées par le Centre. Il convient dès lors de souligner que les recettes estimées sont susceptibles de modification, en fonction des besoins réels des clients et de leurs budgets respectifs. Sur la base des prévisions des clients, les recettes estimées pour 2021 au titre 1 s'élèvent à 44,2 millions d'EUR, contre 41,5 millions d'EUR dans le budget rectificatif 2/2020 (6,5 %). Les recettes prévisionnelles pour 2021 sont supérieures de 8,3 millions d'EUR (23,2 %) aux recettes effectivement perçues des clients en 2019, d'un montant de 35,9 millions d'EUR.

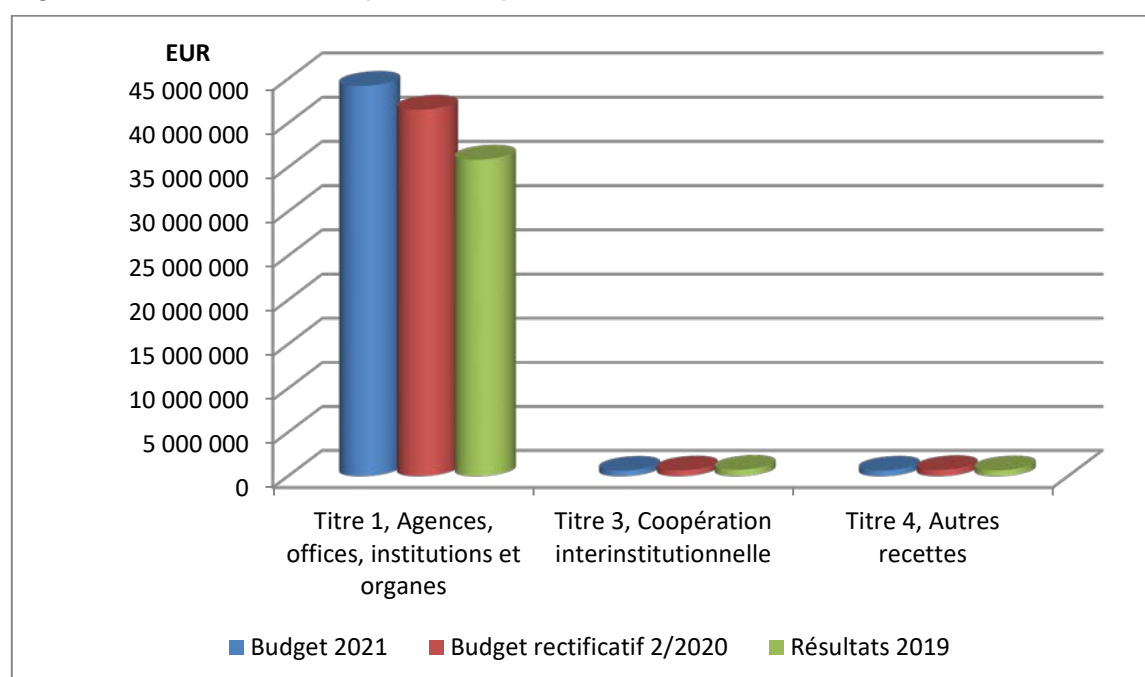
Le principal client du Centre, l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), sur la base du nouvel accord, a prévu une baisse de 1,2 million d'EUR (-9,7 %) des recettes provenant des traductions de marques de l'UE en 2021 (poste 1006) par rapport au budget rectificatif 2/2020. Les recettes prévisionnelles pour 2021 sont inférieures de 2,2 millions d'EUR (-16,2 %) aux recettes effectivement perçues pour la traduction de marques de l'UE en 2019. En outre, les prévisions de

recettes de l'EU IPO pour d'autres services ont augmenté de 1,3 %, passant de 4,1 millions d'EUR dans le budget rectificatif 2/2020 à 4,2 millions d'EUR en 2021 (poste 1005); ce chiffre est supérieur de 21,4 % (0,7 million d'EUR) aux recettes perçues pour d'autres services en 2019. Les prévisions globales les concernant pour 2021 sont inférieures de 8,5 % (1,4 million d'EUR) aux recettes totales perçues de l'EU IPO en 2019.

D'autres changements importants qui peuvent être relevés par rapport au budget rectificatif 2/2020 sont les diminutions des prévisions de l'EMA («Agence européenne des médicaments») de 9,7 % (-320 100 EUR), de l'EU-OSHA («Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail») de 17,9 % (-141 500 EUR), de l'ECDC («Centre européen de prévention et de contrôle des maladies») de 44,7 % (-218 900 EUR), de la Chafea («Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation») de 34,8 % (-359 200 EUR), de l'EASO («Bureau européen d'appui en matière d'asile») de 11,7 % (-367 900 EUR), du Médiateur européen de 70 % (-237 800 EUR). Par rapport au budget rectificatif 2/2020, Eurojust («Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale») a augmenté ses prévisions de 152,7 % (739 400 EUR), l'AFE («Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer») de 236,4 % (568 100 EUR), Frontex («Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes») de 161,3 % (1.6 million d'EUR), l'ECHA («Agence européenne des produits chimiques») de 39,7 % (514 400 EUR), la REA («Agence exécutive pour la recherche») de 1,2 million d'EUR, l'ACER («Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie») de 72 % (201 600 EUR), l'ABE («Autorité bancaire européenne») de 51,6 % (369 700 EUR), le CRU («Conseil de résolution unique») de 83,7 % (682 400 EUR), le Conseil de l'Union européenne de 114,9 % (169 400 EUR). De plus, l'AET («Autorité européenne du travail»), nouveau client du Centre, prévoit un montant de 1,9 million d'EUR dans le budget 2021. La section D («Activités») et la partie III («État détaillé des recettes et des dépenses») contiennent des informations plus détaillées sur les prévisions des clients et les volumes de traduction.

Les recettes du titre 3 correspondent aux recettes que le Centre perçoit en sa qualité de gestionnaire de la base de données IATE (InterActive Terminology for Europe). Les dépenses exposées par le Centre pour IATE figurent au chapitre 31 «Dépenses».

Figure 1. Recettes ventilées par titre et par année: 2019-2021 (titres 1, 3 et 4)



Outre les recettes provenant des clients et de la coopération interinstitutionnelle, le Centre prévoit des recettes supplémentaires au titre 4, se composant notamment d'intérêts bancaires, de recettes tirées de la sous-location d'une partie de ses bureaux à la Commission [Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation («Chafea»)], de recettes tirées de la fourniture de services d'hébergement d'un centre de données à l'Agence ferroviaire européenne («AFE»), ainsi que d'une contribution financière accordée par l'État luxembourgeois à titre de participation aux frais de location des bureaux du Centre. Les prévisions pour ces recettes en 2021 s'élèvent à 642 150 EUR, ce qui est inférieur de 9,6 % au budget rectificatif 2/2020 et inférieur de 4,0 % au résultat 2019.

Afin d'équilibrer le budget 2021, le Centre a viré 1 241 650 EUR de la «Réserve pour la stabilité des prix» vers les recettes, laissant ainsi un solde provisionnel de 1 199 200 EUR dans la réserve à la fin de l'année 2021. De plus, le Centre a viré 67 500 EUR de la «Réserve pour investissements exceptionnels» vers les recettes. Ce montant correspond aux dépenses prévues pour l'évolution de eCdT, inscrites au chapitre 32 «Dépenses».

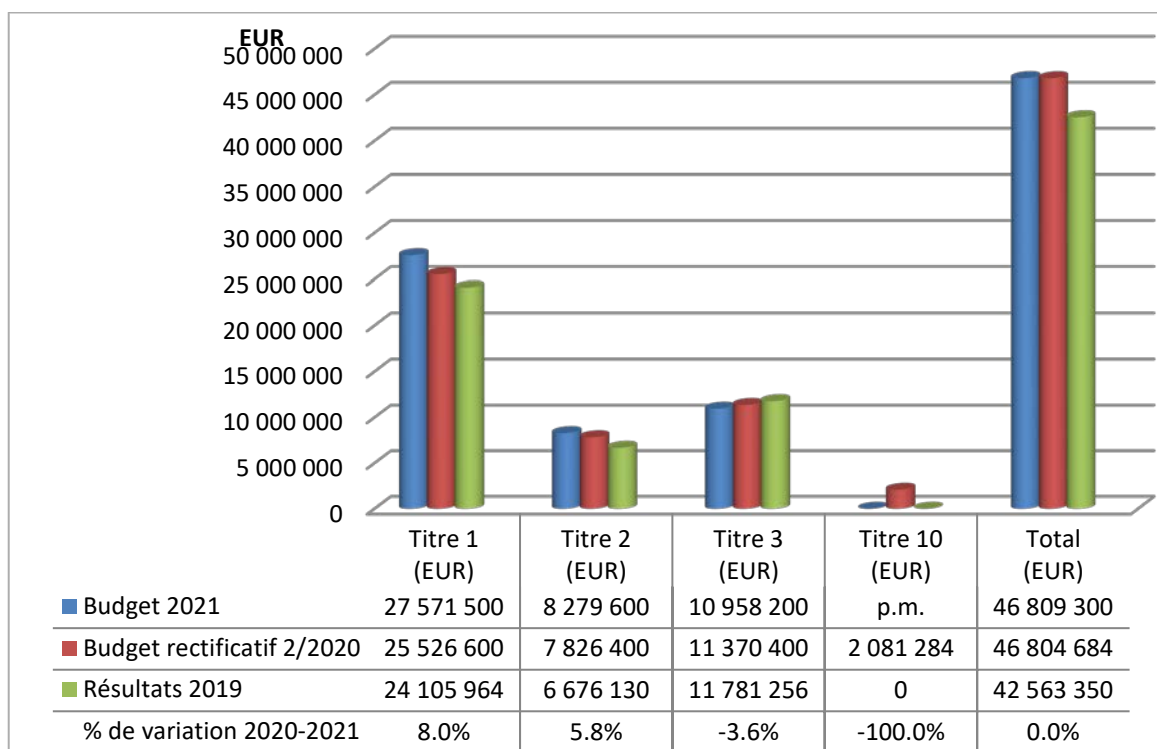
C. DÉPENSES

Les dépenses prévisionnelles du Centre pour 2021 s'élèvent à 46,8 millions d'EUR. Dans les titres 1 à 3, le budget 2021 a augmenté de 4,7 % par rapport au budget rectificatif 2/2020, et est supérieur de 10,0 % au résultat de 2019. Cette augmentation de 2019 à 2021 est due aux ajustements salariaux prévus en 2020 et 2021, ainsi qu'à d'autres dépenses qui sont également sujettes à des indexations susceptibles d'entraîner des dépenses plus élevées en 2021. En outre, cette augmentation pour les titres 1 et 2 est partiellement compensée par la diminution importante du titre 3 résultant de la réduction du volume de documents externalisés auprès de prestataires de services linguistiques externes. Les prévisions de dépenses sont ventilées comme suit:

Titre	Dépenses (EUR)
1. Personnel	27 571 500
2. Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement	8 279 600
3. Dépenses opérationnelles	10 958 200
10. Réserves	p.m.

Le Centre a pris plusieurs mesures pour réduire ses dépenses budgétaires afin de faire face à l'augmentation globale des frais de personnel, d'autres coûts indexés et des coûts informatiques (dont celui lié au plan de transformation). La principale action a été de réduire de manière significative les crédits de dépenses dans la majorité des postes budgétaires afin de ne couvrir que ce qui devrait être nécessaire. Cela signifie que le Centre a réduit sa marge à un minimum entre les principales lignes budgétaires, réduisant ainsi sérieusement sa flexibilité. En cas d'indexations plus élevées des rémunérations, d'augmentations des prix pour les services de la Commission, d'investissements informatiques pour faire suite au plan de transformation ou de coûts plus élevés que prévu pour l'externalisation des traductions, il pourrait dès lors être nécessaire de redéfinir les priorités dans le budget du Centre afin d'éviter toute nouvelle augmentation. Tout cela signifie que le Centre devra faire plus avec moins de ressources et tirer parti d'une utilisation accrue des technologies de traduction disponibles et d'un meilleur équilibre entre l'externalisation et les capacités internes. Les mesures ont été choisies afin que l'incidence envisagée sur les clients soit minimale. La figure ci-dessous présente un aperçu des dépenses par titre, y compris une comparaison avec le budget rectificatif 2/2020 et les résultats de 2019.

Figure 2. Dépenses ventilées par titre et par année: 2019-2021 (titres 1, 2, 3 et 10)*



* Titre 1: «Personnel»; titre 2: «Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement»; titre 3: «Dépenses opérationnelles»; et titre 10: «Réserves». Le budget du titre 10 en 2021 est indiqué pour mémoire (p.m.) et la mention «0» apparaît pour 2019.

Titre 1: PERSONNEL

Le budget du titre 1 en 2021 atteint 27,6 millions d'EUR, il est donc supérieur de 8,0 % au budget rectificatif 2/2020, soit une hausse de 2 millions d'EUR. Le budget du Centre anticipe d'éventuelles adaptations annuelles des rémunérations, estimées à 0,8 % par an, ainsi que des avancements d'échelon bisannuels et des promotions. Le budget est basé sur un tableau des effectifs de 193 postes, tel qu'il a été approuvé par l'autorité budgétaire pour 2020. Il prend également en compte des facteurs tels que le taux de rotation et les formules de travail du personnel. Tout cela entraîne une augmentation de 7,0 % (1,3 million d'EUR) de l'article 110 («Personnel en activité»), et le budget consacré aux agents contractuels (poste 1115) a été augmenté de 26,9 % (343 100 EUR) en 2021 par rapport au budget rectificatif 2/2020.

Titre 2: IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget du titre 2, «Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement», s'élève à 8,3 millions d'EUR en 2021, soit une augmentation de 5,8 % par rapport au budget rectificatif 2/2020. Cette augmentation s'explique principalement par l'achèvement de la majorité des projets découlant des recommandations de l'«étude sur le Centre de traduction en tant que prestataire de services linguistiques commun pour les agences et organes de l'UE» et la fin du programme 2019-2020 avec l'EU IPO.

Le Centre reçoit une contribution financière de l'État luxembourgeois, qui couvre une partie de ses frais de location de bureaux. Celle-ci est inscrite en tant que recette et n'a pas d'incidence sur les dépenses du titre 2. Il convient également de souligner que les dépenses du titre 2 comprennent celles liées à l'hébergement d'un centre de données pour l'AFE («Agence de l'Union européenne pour les chemins

de fer») et pour les espaces de bureaux sous-loués à la Chafea. Conformément au principe d'universalité, les recettes provenant de l'AFE et de la Chafea sont inscrites en tant que recettes plutôt que comme une compensation des dépenses.

Titre 3: DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

Le budget du titre 3, «Dépenses opérationnelles», couvre l'externalisation des services de traduction, les services techniques liés aux services linguistiques, la coopération interinstitutionnelle et le programme eCdT. Il s'élève à 11,0 millions d'EUR en 2021 et a diminué de 3,6 % par rapport au budget rectificatif 2/2020. Il est inférieur de 0,8 million d'EUR à celui du résultat 2019.

Le budget consacré aux services de traduction externe constitue la partie principale du budget du titre, à savoir 92,7 % en 2021. Le coût réel de ces services dépend d'un certain nombre de facteurs, tels que les modifications dans le classement des fournisseurs relevant des contrats-cadres existants, ainsi que les prix convenus en vertu de futurs contrats-cadres, lesquels dépendent également de l'évolution économique dans les États membres. Le budget pour 2021 est de 10,2 millions d'EUR, ce qui est conforme aux volumes prévisionnels ainsi qu'à l'attente du Centre selon laquelle les investissements dans les technologies de traduction auront un impact positif sur les dépenses liées aux services de traduction externe. À l'évidence, les dépenses réelles dépendront fortement de la demande réelle des clients du Centre et de l'impact réel des technologies de traduction.

Le chapitre 31 comprend les dépenses du Centre relatives à la gestion de la base de données IATE, ainsi que la contribution du Centre à d'autres outils interinstitutionnels gérés par la Commission. Les coûts de ces outils sont régis par des accords de financement annuels conclus entre les parties agissant dans le cadre du comité exécutif du Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI).

Le chapitre 32 couvre les dépenses pour l'évolution de eCdT, qui atteignent 67 500 EUR en 2021. Elles ont diminué de 64,2 % par rapport au budget rectificatif 2/2020. Ces dépenses sont compensées par un virement à partir de la «réserve pour les investissements exceptionnels» au poste de recettes 5010.

D. ACTIVITÉS

Les activités du Centre sont réparties en trois domaines d'activités dans le budget 2021, tel que cela figure dans le document de programmation 2021-2023 du Centre: 1) activités opérationnelles de base; 2) activités de support; et 3) activités de gestion et de contrôle.

Les ressources humaines et financières pour 2021 sont allouées à ces trois domaines d'activité, comme l'illustre le tableau ci-après. Les ressources financières comprises dans les titres 1, 2 et 3 sont allouées soit directement, soit indirectement aux différents services du Centre. Les coûts indirects sont affectés aux activités du Centre, et par conséquent à ses services, par l'intermédiaire des mécanismes de la méthodologie de l'établissement du budget par activité (EBA). Les détails figurent dans le document de programmation 2021-2023 du Centre (réf: CT/CA-002/2020-01).

	% de ressources humaines (personnel)	% de ressources financières	Ressources financières
Activités opérationnelles de base	63,5 %	74,6 %	34 942 720
<i>Traduction</i>	11,0 %	20,5 %	9 612 318
<i>Révision</i>	0,1 %	0,0 %	5 089
<i>Modification</i>	2,1 %	1,8 %	846 737
<i>Contrôle rédactionnel</i>	0,1 %	0,0 %	13 940
<i>Sous-tirage</i>	1,0 %	0,0 %	6 598
<i>Recherche terminologique</i>	1,7 %	0,3 %	124 657
<i>Validation interne</i>	35,3 %	20,7 %	9 676 972
<i>Gestion des demandes des clients</i>	1,5 %	1,1 %	500 424
<i>Prétraitement technique et préformatage (TECH+CAT)</i>	3,1 %	2,1 %	993 489
<i>Gestion de l'externalisation</i>	1,4 %	1,0 %	456 269
<i>Prétraitement linguistique - documents de référence (recherche documentaire) REF</i>	0,3 %	0,2 %	103 029
<i>Post-traitement (CAT+TECH)</i>	1,5 %	1,1 %	493 065
<i>Gestion des mémoires de traduction et de la traduction automatique</i>	0,3 %	0,2 %	103 029
<i>Terminologie</i>	0,9 %	0,6 %	294 367
<i>Flux de travail lié aux marques de l'UE</i>	1,5 %	1,0 %	485 706
<i>Reclassement</i>	0,6 %	0,4 %	183 980
<i>IATE</i>	0,9 %	1,9 %	883 102
<i>Services de traduction externe</i>		21,7 %	10 160 000
Activités de support	25,5 %	18,9 %	8 838 967
Activités de gestion et de contrôle	11,1 %	6,5 %	3 027 613
Crédits du titre 10: «Réserves» non allouées à une activité	0%	0%	0
Total	100%	100%	46 809 300

Description de la sous-activité

Activités	Description
<i>Traduction</i>	Traduction de documents et de marques de l'UE. Dans cette activité, seul le coût de la traduction interne est considéré, la traduction étant effectuée en interne.
<i>Révision</i>	Les traducteurs internes sont chargés de l'exécution de cette activité, qui consiste à comparer la version traduite avec le document original.
<i>Modification</i>	Les traducteurs internes sont chargés de l'exécution de cette activité, qui consiste à modifier des documents traduits sur la base d'une nouvelle version du texte précédent.
<i>Contrôle rédactionnel</i>	Cette activité consiste à réviser une version d'un document dans la même langue.
<i>Sous-titrage</i>	Cette activité consiste à sous-titrer du matériel vidéo.
<i>Recherche terminologique</i>	Cette activité technique, menée par des équipes de traducteurs, consiste à effectuer des recherches de terminologie (à l'aide de références, du contexte, de la définition, etc.).
<i>Validation interne</i>	Évaluer les traductions effectuées par des prestataires de services externes.
<i>Gestion des demandes des clients</i>	Analyser les demandes des clients et déterminer les caractéristiques du produit (format, domaine, etc.).
<i>Prétraitement technique et préformatage (TECH + CAT)</i>	Le préformatage est l'activité de préparation des fichiers à traduire afin qu'ils puissent être correctement lus par les outils de TAO. Le prétraitement est un ensemble de tâches exécutées afin d'identifier les passages répétitifs et de faciliter la réutilisation des mémoires de traduction du Centre.
<i>Gestion de l'externalisation</i>	Sélectionner des prestataires de services externes, établir et gérer leurs contrats.
<i>Prétraitement linguistique - Documents de référence (recherche documentaire)</i>	Traiter les documents d'un point de vue linguistique afin de trouver les documents de référence pertinents et de déterminer les paramètres appropriés en vue de leur traitement ultérieur.
<i>Post-traitement (CAT + TECH)</i>	Le post-formatage correspond aux tâches de contrôle et de correction des fichiers traduits, afin de reproduire la mise en page du fichier source.
<i>Gestion des mémoires de traduction et de la traduction automatique</i>	Organiser et mettre à jour le contenu des mémoires de traduction et du corpus de traduction automatique.
<i>Terminologie</i>	Analyser les demandes des clients et organiser le travail de recherche terminologique.
<i>Flux de travail lié aux marques de l'UE</i>	Analyser les demandes des clients et organiser la traduction des marques de l'UE.
<i>Reclassement</i>	Modifier l'ordre de classement sur la liste des prestataires de services externes en fonction de la qualité évaluée de leurs travaux.
<i>IATE</i>	Gérer la base de données IATE
<i>Prestations de traduction externe</i>	Dépenses relatives aux services linguistiques fournis par les prestataires de services externes.

Le tableau ci-dessous présente les prévisions relatives au nombre total de pages, de termes et aux recettes pour 2021, par rapport au budget 2020. Il présente les prévisions fournies par les clients pour 2021, compte tenu de l'incidence éventuelle des économies résultant de la structure tarifaire applicable à la traduction de documents par client, calculées par le Centre. La partie III («État des recettes et des dépenses - Détails») contient des informations plus détaillées sur les prévisions des clients et les volumes de traduction.

	Budget 2021	Budget rectificatif 2/2020	Comparaison
Nombre total de pages prévues relatives aux marques de l'UE	284 686	305 289	-6,7 %
Nombre total de pages de documents prévues	322 443	277 791	16,1 %
<i>Nombre total de pages prévues</i>	<i>607 129</i>	<i>583 080</i>	<i>4,1 %</i>
Nombre total de listes de termes prévues	60 540	82 183	-26,3 %
Total des recettes prévues au titre des travaux de traduction, de terminologie et des listes de termes	44 228 100	41 536 000	6,5 %

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

Titre	Libellé	Budget 2021	Budget rectificatif 2/2020	Résultats 2019
	RECETTES			
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	44 228 100	41 536 000	35 885 220
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	0
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	629 900	664 600	733 669
4	AUTRES RECETTES	642 150	710 000	669 227
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	1 309 150	3 894 084	
	Réserve pour la stabilité des prix			
	Réserve pour investissements exceptionnels	1 241 650	3 705 784	
		67 500	188 300	
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	p.m.	0
	TOTAL	46 809 300	46 804 684	37 288 116
	DÉPENSES			
1	PERSONNEL	27 571 500	25 526 600	24 105 964
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	8 279 600	7 826 400	6 676 130
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	10 958 200	11 370 400	11 781 256
10	RÉSERVES	p.m.	2 081 284	0
	TOTAL	46 809 300	46 804 684	42 563 350

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2021 - DÉTAILS

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2021	Budget rectificatif 2/2020	Résultats 2019	Commentaires
RECETTES					
1000	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	193 300	237 700	273 645	1 860 pages
1001	Fondation européenne pour la formation (ETF)	62 400	153 700	96 946	650 pages
1002	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	384 100	376 100	295 624	4 002 pages
1003	Agence européenne des médicaments (EMA)	2 973 900	3 294 000	2 599 656	Documents: 29 077 pages; listes de termes: 198 termes
1004	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	647 100	788 600	607 774	6 678 pages
1005	Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	4 194 900	4 140 200	3 454 020	Documents: 38 666 pages; listes de termes: 52 231 termes; dessins ou modèles communautaires: 8 000 termes
1006	Marques de l'EUIPO	11 116 400	12 316 400	13 272 441	284 686 pages
1007	Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	38 700	38 700	25 381	403 pages
1008	Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)	50 700	49 600	52 051	528 pages
1009	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	486 100	391 900	398 043	5 064 pages
100	Article 100	20 147 600	21 786 900	21 075 581	
1010	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	110 900	137 400	77 632	Documents: 1 012 pages; listes de termes: 184 termes
1012	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	1 299 400	1 201 300	976 431	13 172 pages
1014	Banque européenne d'investissement (BEI)	p.m.	2 700	0	
1015	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	225 700	191 200	227 329	2 080 pages
1016	Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust)	1 223 600	484 200	10 878	12 528 pages
1017	Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	71 300	140 900	102 898	731 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2021	Budget rectificatif 2/2020	Résultats 2019	Commentaires
1018	Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	32 300	43 400	39 182	336 pages
1019	Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (AFE)	808 400	240 300	602 725	8 421 pages
101	Article 101	3 771 600	2 441 400	2 037 074	
1020	Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	71 000	51 100	6 687	732 pages
1021	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	271 200	490 100	299 197	2 631 pages
1022	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	2 511 300	961 200	1 023 573	25 508 pages
1023	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	747 400	765 900	681 977	6 770 pages
1024	Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME)	15 900	15 600	1 923	166 pages
1025	Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)	18 700	26 300	26 956	195 pages
1026	Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (Chafea)	672 300	1 031 500	471 594	6 142 pages
1027	Agence du GNSS européen (GSA)	22 100	10 800	4 002	228 pages
1028	Agence européenne de défense (AED)	4 700	24 100	16 402	49 pages
1029	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	1 809 800	1 295 400	1 199 510	17 847 pages
102	Article 102	6 144 400	4 672 000	3 731 818	
1030	Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)	204 500	276 900	192 951	2 095 pages
1031	Entreprise commune Fusion for energy (F4E)	54 500	53 400	5 060	568 pages
1032	Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.	p.m.	0	
1033	Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA)	72 000	52 300	16 723	602 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2021	Budget rectificatif 2/2020	Résultats 2019	Commentaires
1034	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	54 700	18 100	13 739	Documents: 638 pages; listes de termes: 440 termes
1035	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	14 600	48 000	31 013	151 pages
1036	Agence exécutive pour la recherche (REA)	1 209 000	55 800	3 273	7 684 pages
1037	Entreprise commune Clean Sky 2 (EC Clean Sky 2)	4 200	1 900	7 411	30 pages
1038	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	65 700	144 100	364 372	732 pages
1039	Entreprise commune SESAR (EC SESAR)	19 900	30 800	2 484	207 pages
103	Article 103	1 699 100	681 300	637 025	
1041	Entreprise commune pour la mise en œuvre d'une initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués (ARTEMIS)	—	—	0	
1042	Entreprise commune «Initiative en matière de médicaments innovants 2» (EC IMI 2)	5 000	29 800	499	Documents: 48 pages; listes de termes: 96 termes
1043	Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène 2 (EC PCH 2)	2 200	10 500	0	23 pages
1044	Entreprise commune «Conseil consultatif européen d'initiative nanoélectronique» (ENIAC)	—	—	0	
1045	Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	2 775 900	3 143 800	2 804 048	15 292 pages
1046	Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	481 500	279 900	158 761	5 274 pages
1047	Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	586 700	527 200	280 011	6 433 pages
1048	Autorité bancaire européenne (ABE)	1 086 200	716 500	611 464	11 203 pages
1049	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	122 700	153 600	91 248	1 265 pages
104	Article 104	5 060 200	4 861 300	3 946 030	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2021	Budget rectificatif 2/2020	Résultats 2019	Commentaires
1050	Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (Office de l'ORECE)	113 200	29 100	23 992	1 340 pages
1051	Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	733 600	789 500	581 100	Documents: 7 868 pages; listes de termes: 391 termes
1052	Entreprise commune Composants et systèmes électroniques pour un leadership européen (EC ECSEL)	4 700	4 500	0	48 pages
1053	Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N)	p.m.	p.m.	0	
1054	Conseil de résolution unique (CRU)	1 497 800	815 400	964 401	9 879 pages
1055	Écoles européennes	62 900	4 500	4 120	649 pages
1056	Entreprise commune Bio-industries (EC BI)	p.m.	p.m.	1 380	
1057	Entreprise commune Shift2Rail (EC S2R)	p.m.	500	3 128	
1058	Comité mixte des autorités européennes de surveillance (AES-CM)	p.m.	p.m.	0	
1059	Entreprise commune pour le calcul à haute performance européen (entreprise commune EuroHPC)	500	500	0	5 pages
105	Article 105	2 412 700	1 644 000	1 578 121	
1060	Autorité européenne du travail (AET)	1 886 500	1 700	0	19 456 pages
106	Article 106	1 886 500	1 700	0	
1099	Recettes perçues auprès de nouveaux clients	182 400	p.m.	235 548	2 000 pages
109	Article 109	182 400	p.m.	235 548	
10	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES ET ORGANES	41 304 500	36 088 600	33 241 197	
1100	Commission européenne	1 190 100	3 646 900	1 064 924	Documents: 12 906 pages. Ce volume de documents inclut les volumes estimés pour la DG Justice et consommateurs, la DG Emploi, affaires sociales et inclusion et la direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME (DG GROW).

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2021	Budget rectificatif 2/2020	Résultats 2019	Commentaires
1101	Parlement européen	p.m.	p.m.	0	
1102	Conseil de l'Union européenne	316 800	147 400	161 590	3 885 pages
1103	Cour des comptes européenne	13 300	14 800	5 021	130 pages
1104	Comité européen des régions	p.m.	5 800	17 340	
1105	Comité économique et social européen	p.m.	3 000	42 020	
1106	Cour de justice de l'Union européenne	p.m.	1 800	19 845	
1107	Banque centrale européenne	58 800	84 900	35 594	523 pages
1108	Médiateur européen	102 000	339 800	268 357	1 063 pages
1109	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	1 242 600	1 203 000	1 029 336	12 816 pages
110	Article 110	2 923 600	5 447 400	2 644 024	
11	VERSEMENTS DES INSTITUTIONS	2 923 600	5 447 400	2 644 024	
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	44 228 100	41 536 000	35 885 220	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
2000	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.	0	
200	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.	0	Article 10, paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
20	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	0	
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	0	
3001	Participation au Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)	p.m.	p.m.	0	
3002	Gestion de projets interinstitutionnels	629 900	664 600	733 669	Ce poste couvre les recettes perçues au titre de la gestion de projets interinstitutionnels assurée par le Centre, notamment le projet IATE.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2021	Budget rectificatif 2/2020	Résultats 2019	Commentaires
300	Coopération interinstitutionnelle	629 900	664 600	733 669	
30	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	629 900	664 600	733 669	
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	629 900	664 600	733 669	
4000	Intérêts bancaires	10 000	15 000	11 299	
400	Intérêts bancaires	10 000	15 000	11 299	Cet article couvre les intérêts que le Centre perçoit sur ses comptes bancaires.
4010	Remboursements divers	388 900	451 750	414 678	
401	Remboursements divers	388 900	451 750	414 678	Cet article couvre les remboursements divers, y compris les recettes tirées de la sous-location d'espaces de bureaux et de stationnement et l'hébergement d'un centre de données pour l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer.
4020	Contribution financière du gouvernement luxembourgeois	243 250	243 250	243 250	Cette contribution financière a été accordée par l'État luxembourgeois à titre de contribution aux frais de location annuelle du Centre.
402	Autres contributions	243 250	243 250	243 250	
40	AUTRES RECETTES	642 150	710 000	669 227	
4	AUTRES RECETTES	642 150	710 000	669 227	
5000	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	p.m.	0	Excédent reporté de l'exercice précédent, conformément à l'article 17, paragraphe 1, du règlement financier du Centre du 22 septembre 2019.
500	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	p.m.	0	
5010	Virement de la «Réserve pour investissements exceptionnels»	67 500	188 300	0	Le virement de la «Réserve pour investissements exceptionnels» correspond aux dépenses du chapitre 32, «Dépenses liées au programme eCdT».
5015	Virement de la «Réserve pour la stabilité des prix»	1 241 650	3 705 784	0	Le virement de la «Réserve pour la stabilité des prix» est nécessaire pour équilibrer le budget.
501	Virements à partir de réserves des exercices précédents	1 309 150	3 894 084	0	
50	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	1 309 150	3 894 084	0	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2021	Budget rectificatif 2/2020	Résultats 2019	Commentaires
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	1 309 150	3 894 084	0	
6000	Remboursements aux clients	p.m.	p.m.	0	
600	Remboursements aux clients	p.m.	p.m.	0	
60	REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS	p.m.	p.m.	0	
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	p.m.	0	
	Total des recettes	46 809 300	46 804 684	37 288 116	
	DÉPENSES				
1100	Traitements de base	16 087 300	15 088 000	14 376 811	Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, notamment ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir les traitements de base des fonctionnaires et agents temporaires.
1101	Allocations familiales	1 529 100	1 310 000	1 310 837	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et les allocations scolaires des fonctionnaires et agents temporaires.
1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 535 500	2 431 800	2 332 712	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 62 et 69, ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires et agents temporaires.
1103	Indemnités de secrétariat	13 600	13 400	10 242	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de son annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST qui la percevaient le mois précédant le 1 ^{er} mai 2004, affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, téléxiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principal.
110	Personnel en activité	20 165 500	18 843 200	18 030 603	
1113	Stagiaires	36 900	36 600	21 968	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux stagiaires.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2021	Budget rectificatif 2/2020	Résultats 2019	Commentaires
1115	Personnel contractuel	1 619 500	1 276 400	1 170 684	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 3 bis et son titre IV.
111	Agents contractuels et stagiaires	1 656 400	1 313 000	1 192 651	Cet article s'intitulait précédemment «Agents auxiliaires et agents locaux».
1120	Perfectionnement professionnel du personnel	177 200	153 600	110 861	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 bis.
112	Perfectionnement professionnel du personnel	177 200	153 600	110 861	
1130	Couverture des risques maladie	538 600	516 200	514 052	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires de l'Union européenne.
1131	Couverture du risque d'accident et de maladie professionnelle	79 600	69 400	57 521	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident.
1132	Couverture du risque de chômage	134 300	130 600	129 336	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 28 bis. Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires.
1133	Constitution ou maintien de droits à pension				Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.
1134	Contribution au régime des pensions communautaires	3 306 400	3 144 600	3 131 680	Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en tant que contribution patronale au régime des pensions communautaires.
113	Cotisations patronales à la sécurité sociale	4 058 900	3 860 800	3 832 588	
1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	1 400	1 200	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: — l'allocation de naissance: crédits pour enfants d'agents dont le pays d'origine ne prévoit aucune allocation de ce type; — en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois suivant celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront virés du poste 1100.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2021	Budget rectificatif 2/2020	Résultats 2019	Commentaires
1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	238 700	235 000	215 477	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage des fonctionnaires ou agents temporaires, de leur conjoint et des personnes à leur charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.
1143	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction des fonctionnaires et agents temporaires appelés à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui leur sont confiées.
114	Allocations et indemnités diverses	240 100	236 200	215 477	
1150	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires des heures supplémentaires effectuées par les fonctionnaires et les agents temporaires de la catégorie AST ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
115	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	0	
1171	Interprètes externes et opérateurs de conférence	p.m.	p.m.	0	Rétribution des interprètes free-lance engagés par le Centre lors de conférences ponctuelles pour lesquelles la Commission n'est pas en mesure de fournir un service d'interprétation. La rétribution comporte, outre la rémunération, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, le remboursement, pour les interprètes externes n'ayant pas leur domicile professionnel au lieu d'affectation, des frais de voyage ainsi que le paiement d'indemnités forfaitaires de voyage.
1175	Intérimaires	269 200	262 600	200 360	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire.
117	Prestations d'appoint	269 200	262 600	200 360	
1180	Frais divers de recrutement du personnel	38 800	27 800	36 416	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31, ainsi que son article 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement.
1181	Frais de voyage	11 600	11 600	2 690	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 7 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions au Centre ou de leur départ.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2021	Budget rectificatif 2/2020	Résultats 2019	Commentaires
1182	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	38 300	35 800	22 643	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive de leurs fonctions, suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1183	Frais de déménagement	20 400	17 000	26 600	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive de leurs fonctions, suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1184	Indemnités journalières temporaires	53 100	56 600	56 608	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier la nécessité d'un changement de résidence après leur entrée en fonctions (y compris en cas de mutation).
118	Frais divers de recrutement et de mutation du personnel	162 200	148 800	144 958	
1190	Coefficients correcteurs	1 500	1 000	26	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir le coût des coefficients correcteurs appliqués à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi qu'aux heures supplémentaires.
119	Coefficients correcteurs et adaptations des rémunérations	1 500	1 000	26	
11	PERSONNEL EN ACTIVITÉ	26 731 000	24 819 200	23 727 525	
1300	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	72 100	45 400	53 750	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission, ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du Centre, selon les dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.
130	Missions et déplacements	72 100	45 400	53 750	
1310	Frais de mission liés aux formations	26 400	21 200	13 300	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission exposés lors de formations se déroulant en dehors du Luxembourg.
131	Missions et déplacements liés aux formations	26 400	21 200	13 300	
13	MISSIONS ET DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS	98 500	66 600	67 050	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2021	Budget rectificatif 2/2020	Résultats 2019	Commentaires
1400	Restaurants et cantines	2 900	2 500	3 615	
140	Infrastructure à caractère socio-médical	2 900	2 500	3 615	
1410	Service médical	52 000	44 400	28 300	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
141	Service médical	52 000	44 400	28 300	
1420	Autres dépenses	584 000	495 400	187 300	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées à la participation au comité des activités sociales, aux crèches et aux établissements d'enseignement. Ce crédit repose sur la prévision de l'Office «Infrastructures et logistique» (OIL) de la Commission.
1421	Relations sociales	14 000	14 000	8 705	Ce crédit est destiné à encourager et à financer toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités, d'autres aides et subventions en faveur du personnel, ainsi que les frais occasionnés par l'organisation de réceptions en l'honneur de membres du personnel.
142	Autres dépenses	598 000	509 400	196 005	
14	INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL	652 900	556 300	227 920	
1520	Mobilité du personnel	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
1521	Fonctionnaires du Centre affectés temporairement dans les administrations nationales, dans les organisations internationales ou dans les institutions ou entreprises publiques.	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
152	Mobilité	p.m.	p.m.	0	
15	MOBILITÉ	p.m.	p.m.	0	
1600	Secours extraordinaires	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des aides en espèces qui peuvent être accordées à un fonctionnaire, à un ancien fonctionnaire ou à des ayants droit d'un fonctionnaire décédé, se trouvant dans une situation difficile.
160	Service social	p.m.	p.m.	0	
1620	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les aides familiales, les dépenses d'accueil de nouveaux membres du personnel, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2021	Budget rectificatif 2/2020	Résultats 2019	Commentaires
162	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	
1630	Centre de la petite enfance	85 100	81 000	83 400	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux crèches et aux établissements d'enseignement. Ce crédit repose sur la prévision du Parlement européen.
163	Centre de la petite enfance	85 100	81 000	83 400	
1640	Aide complémentaire aux handicapés	1 500	1 000	0	Ce crédit doit permettre de rembourser aux agents handicapés en activité, à leurs conjoints et à leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
164	Aide complémentaire aux handicapés	1 500	1 000	0	
16	SERVICES SOCIAUX	86 600	82 000	83 400	
1700	Frais de réception et de représentation	2 500	2 500	69	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réception et de représentation ainsi que les manifestations d'intérêts divers.
170	Réception et représentation	2 500	2 500	69	
17	RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION	2 500	2 500	69	
1900	Pensions et allocations de départ	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.
190	Pensions	p.m.	p.m.	0	
19	PENSIONS	p.m.	p.m.	0	
1	PERSONNEL	27 571 500	25 526 600	24 105 964	
2000	Location d'immeubles et frais accessoires	2 333 300	2 386 400	2 362 911	Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre.
200	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	2 333 300	2 386 400	2 362 911	
2010	Assurance	11 100	10 800	9 256	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre.
201	Assurance	11 100	10 800	9 256	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2021	Budget rectificatif 2/2020	Résultats 2019	Commentaires
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	208 700	246 800	201 410	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses courantes.
202	Eau, gaz, électricité et chauffage	208 700	246 800	201 410	
2030	Nettoyage et entretien	225 500	267 900	222 539	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, de lavage, de blanchissage, de nettoyage à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et installations de climatisation, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets.
203	Nettoyage et entretien	225 500	267 900	222 539	
2040	Aménagement des locaux	16 000	8 000	11 466	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation dans l'immeuble.
204	Aménagement des locaux	16 000	8 000	11 466	
2050	Sécurité et surveillance des immeubles	223 400	201 900	167 962	Ce crédit est destiné à couvrir diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre les incendies, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, et les frais de contrôles légaux.
205	Sécurité et surveillance des immeubles	223 400	201 900	167 962	
2060	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat éventuel d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre.
206	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0	
2080	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertises dans le domaine des biens immobiliers.
208	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	p.m.	0	
2090	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses courantes non spécialement prévues, par exemple, les dépenses administratives autres que celles liées à la consommation (en eau, gaz et électricité), à l'entretien, aux taxes communales et aux frais accessoires.
209	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	
20	INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	3 018 000	3 121 800	2 975 543	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2021	Budget rectificatif 2/2020	Résultats 2019	Commentaires
2100	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels	2 557 500	2 108 100	1 424 966	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, la maintenance des logiciels ou progiciels et divers consommables du domaine informatique, etc. Les équipements de télécommunications, les machines à photocopier et les imprimantes sont également inscrits à ce poste.
210	Informatique	2 557 500	2 108 100	1 424 966	
2120	Prestations externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes	1 971 100	1 838 700	1 689 474	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.).
212	Services informatiques	1 971 100	1 838 700	1 689 474	
21	INFORMATIQUE	4 528 600	3 946 800	3 114 441	
2204	Matériel bureautique	5 000	5 000	4 783	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien et la réparation de matériel bureautique et d'installations techniques, à l'exclusion du matériel tel qu'imprimantes et photocopieuses.
220	Installations techniques et matériel bureautique	5 000	5 000	4 783	
2210	Premier équipement	10 000	10 000	3 377	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, le remplacement, l'entretien, l'utilisation et la réparation de mobilier.
221	Mobilier	10 000	10 000	3 377	
2230	Premier équipement en matériel de transport				Ce crédit est destiné à l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2232	Location de véhicules	7 700	9 600	8 383	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme de véhicules de service ainsi que les dépenses occasionnelles de location de véhicules pour répondre à certains besoins fortuits.
2233	Entretien, utilisation et réparation du matériel de transport	700	2 300	5 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport ainsi que ceux relatifs à l'utilisation des transports en commun.
223	Parc automobile	8 400	11 900	13 383	
2250	Dépenses de documentation et de bibliothèque	24 000	24 000	20 342	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de fonds de bibliothèque, d'abonnements à des journaux et à des périodiques, à des services en ligne, tels que des dictionnaires, ainsi que d'autres dépenses de documentation et de bibliothèque.
2255	Outils de documentation, de traduction et multilingues	15 000	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux outils de documentation, de traduction et multilingues, comme l'acquisition, la consolidation et l'extension des contenus de bases de données linguistiques et terminologiques, de mémoires de traduction et de dictionnaires de traduction automatique.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2021	Budget rectificatif 2/2020	Résultats 2019	Commentaires
225	Dépenses de documentation et de bibliothèque	39 000	24 000	20 342	
22	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	62 400	50 900	41 884	
2300	Papeterie et fournitures de bureau	16 000	24 000	23 745	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.
230	Papeterie et fournitures de bureau	16 000	24 000	23 745	
2320	Frais bancaires	2 500	2 000	1 408	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunications interbancaires.
2321	Pertes de change	p.m.	p.m.	0	Ce poste est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre dans le cadre de la gestion de son budget, pour autant que celles-ci ne puissent être compensées par des bénéfices de change.
232	Dépenses financières	2 500	2 000	1 408	
2330	Frais juridiques	20 000	20 000	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou d'autres experts.
233	Frais juridiques	20 000	20 000	0	
2340	Dommages-intérêts	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
234	Dommages-intérêts	p.m.	p.m.	0	
2350	Assurances diverses	10 600	9 100	9 873	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances globales, responsabilité civile, vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances.
2352	Frais divers de réunions internes	2 500	2 000	2 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions internes.
2353	Déménagement des services	3 000	3 000	3 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement, tant au sein du bâtiment que vers le nouveau bâtiment.
2359	Autres dépenses	3 100	3 100	1 890	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.
235	Autres dépenses de fonctionnement	19 200	17 200	17 263	
2360	Services d'audit et d'évaluation externes	10 000	15 000	9 047	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés aux services d'audit et d'évaluation externes.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2021	Budget rectificatif 2/2020	Résultats 2019	Commentaires
236	Services d'audit et d'évaluation externes	10 000	15 000	9 047	
2390	Prestations de traduction effectuées par la Commission	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des travaux de traduction, dactylographie comprise, effectués par la Commission pour le compte du Centre.
2391	Interprétation	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE.
2392	Services d'assistance administrative de la Commission	131 700	129 200	137 000	Ce crédit est destiné à couvrir les services d'assistance administrative fournis par la Commission au Centre.
2393	Publications	10 000	10 000	5 224	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de publication du budget, du rapport d'activité, et d'autres actions de communication du Centre.
2394	Diffusion	10 000	20 000	11 923	Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses relatives à l'activité «Diffusion», notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais liés à l'information et l'assistance du public et des clients.
2395	Autres services fournis par des institutions et des agences	12 000	12 000	10 602	Ce crédit est destiné à couvrir les services fournis au Centre par les institutions et agences de l'UE, tels que les services fournis dans le cadre de la coordination inter-agences.
239	Prestations entre institutions	163 700	171 200	164 749	
23	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT	231 400	249 400	216 212	
2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	19 200	19 200	19 006	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux.
240	Affranchissement de correspondance	19 200	19 200	19 006	
2410	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision et abonnements et redevances de télécommunications	238 500	242 300	111 146	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences et de transmission de données. Les dépenses liées au matériel de télécommunications sont inscrites au poste 2100.
241	Télécommunications	238 500	242 300	111 146	
24	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	257 700	261 500	130 152	
2500	Réunions et convocations en général	4 000	2 000	1 257	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts et autres visiteurs, et des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, commissions, groupes de travail et séminaires.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2021	Budget rectificatif 2/2020	Résultats 2019	Commentaires
250	Frais de réunions et de convocations	4 000	2 000	1 257	
2550	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	20 000	35 000	5 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. Il est également destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions externes non couvertes par l'infrastructure existante.
255	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	20 000	35 000	5 000	
25	FRAIS DE RÉUNIONS	24 000	37 000	6 257	
2600	Réunions du conseil d'administration	20 000	20 000	12 500	Crédits pour les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des membres du conseil d'administration invités à participer à des réunions, des commissions et des groupes de travail.
260	Frais de réunions	20 000	20 000	12 500	
2610	Organisation des réunions du conseil d'administration	7 500	9 000	5 715	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation des réunions du conseil d'administration.
261	Organisation des réunions du conseil d'administration	7 500	9 000	5 715	
2650	Interprétation	30 000	30 000	37 000	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE, dans le cadre des réunions du conseil d'administration.
265	Interprétation	30 000	30 000	37 000	
26	CONSEIL D'ADMINISTRATION	57 500	59 000	55 215	
2700	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	100 000	100 000	136 425	Ce crédit est destiné à permettre les consultations, études et enquêtes à confier à des experts qualifiés dans les domaines de nature administrative, à savoir les rapports d'évaluation et les honoraires des consultants externes.
270	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	100 000	100 000	136 425	
27	CONSULTATIONS ET ÉTUDES	100 000	100 000	136 425	Ce chapitre s'intitulait précédemment «Information: acquisition, archivage, production et diffusion».
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	8 279 600	7 826 400	6 676 130	
3000	Prestations de traduction externe	10 160 000	10 410 000	10 815 571	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à la fourniture de services linguistiques par des prestataires externes.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2021	Budget rectificatif 2/2020	Résultats 2019	Commentaires
3001	Prestations techniques liées aux services linguistiques	60 000	60 000	28 874	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux prestations techniques liées aux services linguistiques.
300	Prestations de traduction externe	10 220 000	10 470 000	10 844 446	
30	PRESTATIONS DE TRADUCTION EXTERNE	10 220 000	10 470 000	10 844 446	
3100	Coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	670 700	712 100	703 188	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique. Les dépenses liées au projet IATE sont couvertes par les recettes du poste 3002, «Gestion de projets interinstitutionnels», exclusion faite de la part de ces dépenses incombant au Centre.
310	Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle	670 700	712 100	703 188	
31	DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	670 700	712 100	703 188	
3200	Frais de mission et autres dépenses de personnel liés au programme eCdT	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel en mission dans le cadre du programme eCdT.
3201	Dépenses de fonctionnement diverses liées au programme eCdT	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme eCdT, à l'exception des dépenses dans le domaine informatique.
3202	Dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdT	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdT.
3203	Conseils informatiques liés au programme eCdT	67 500	188 300	233 623	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux conseils informatiques liés au programme eCdT.
320	Dépenses liées au programme eCdT	67 500	188 300	233 623	
32	DÉPENSES LIÉES AU PROGRAMME eCdT	67 500	188 300	233 623	Ce chapitre comprend les crédits destinés à couvrir les dépenses liées au programme eCdT, virés de la «Réserve pour investissements exceptionnels» vers le poste de recettes 5010.
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	10 958 200	11 370 400	11 781 256	
10003	Réserve pour la stabilité des prix	p.m.	p.m.	0	Réserve créée en 2011 aux fins de la stabilité des prix. Fin 2021, le montant total de cette réserve s'élèvera à 1 199 203 EUR.
10004	Fonds permanent de préfinancement	p.m.	p.m.	0	Le fonds permanent de préfinancement est institué par l'article 71 bis du règlement financier du Centre de traduction. Le montant total du fonds est de 16 529 466 EUR.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2021	Budget rectificatif 2/2020	Résultats 2019	Commentaires
10006	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	p.m.	0	Fin 2021, le montant total de la réserve est de 79 678 EUR, compte tenu de la consommation du poste de recettes 5010.
10008	Déficit reporté de l'exercice financier précédent	p.m.	2 081 284	0	Déficit reporté de l'exercice précédent conformément à l'article 17, paragraphe 3, du règlement financier du Centre du 22 septembre 2019.
1000	Crédits provisionnels	p.m.	2 081 284	0	
100	CRÉDITS PROVISIONNELS	p.m.	2 081 284	0	
10	RÉSERVES	p.m.	2 081 284	0	
	Total des dépenses	46 809 300	46 804 684	42 563 350	

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonctions et grades	2019		2020		2021	
	Pourvus au 31.12.2019		Autorisés dans le cadre du budget de l'UE pour 2020		Demande du Centre dans le cadre du projet de budget de l'UE pour 2021	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	0	0	0
AD 14	0	0	1	1	1	1
AD 13	1	0	1	0	1	0
AD 12	9	5	16	11	16	12
AD 11	4	4	8	5	10	5
AD 10	5	7	8	5	7	5
AD 9	5	4	5	13	5	15
AD 8	6	16	0	21	0	22
AD 7	7	18	5	26	5	28
AD 6	3	20	1	8	0	2
AD 5	1	12	0	0	0	0
TOTAL AD	41	86	45	90	45	90
AST 11	0	0	0	0	0	0
AST 10	0	0	1	0	1	0
AST 9	4	0	3	1	3	2
AST 8	1	3	1	2	1	1
AST 7	0	2	0	4	1	5
AST 6	1	7	1	7	0	9
AST 5	1	14	0	20	0	19
AST 4	0	8	0	12	0	12
AST 3	0	10	0	4	0	2
AST 2	0	0	0	0	0	0
AST 1	0	0	0	0	0	0
TOTAL AST	7	44	6	50	6	50
AST/SC 6	0	0	0	0	0	0
AST/SC 5	0	0	0	0	0	0
AST/SC 4	0	0	0	0	0	0
AST/SC 3	0	1	0	1	0	1
AST/SC 2	0	1	0	1	0	1
AST/SC 1	0	0	0	0	0	0
TOTAL AST/SC	0	2	0	2	0	2
TOTAL	48	132	51	142	51	142
TOTAL PERSONNEL	180		193		193	

Estimation des effectifs en personnel contractuel (exprimée en équivalents temps plein)

Groupes de fonctions (GF)	2019 (effectivement pourvus)	2020	2021
GF IV	9.4	14.0	14.0
GF III	5.7	14.0	14.0
GF II	6.9	0.0	0.0
GF I	0.0	0.0	0.0
Total AC	22	28	28